

Le Conseil de presse et les voyages payés : décliner ou payer soi-même

Conseil de presse 22 juin 1993

Les entreprises de presse doivent s'interdire à elles-mêmes et à leurs collaborateurs d'accepter des voyages gratuits ou tout autre service semblable. C'est là l'avis du Conseil de presse du Québec, qui estime que la recherche et la diffusion de l'information doivent se faire en toute liberté, sans influence extérieure indue et dans le but de servir le public.

Trois situations avaient été portées à l'attention du Conseil. D'abord le manque de fonds; dans ce cas le Conseil estime qu'en se concertant, les médias peuvent en arriver à ne compter que sur leurs propres moyens et qu'agir autrement n'amènerait qu'une perte de crédibilité pour eux.

Ensuite, en ce qui a trait à l'accès contrôlé à certains lieux, le Conseil croit que les médias doivent décider de verser une juste quote-part pour le voyage fourni par des entreprises ou organismes, même quand ce voyage est offert gratuitement. Enfin, pour ce qui est du recours à des collaborateurs et à des pigistes, le Conseil de presse estime que les entreprises de presse doivent exiger d'eux le respect des mêmes principes et règles que ceux qui sont imposés au personnel journalistique régulier, c'est-à-dire : décliner ou payer soi-même.

Le Conseil est d'avis qu'il revient aux dirigeants des médias de voir au respect des principes et règles rappelés ici en matière de voyages et autres services; ils le feront en tenant compte de l'intérêt public, de la liberté de presse et des conflits d'intérêts apparents ou réels. Aussi, dans le cas où un média accepterait exceptionnellement un voyage, le Conseil croit que le public devrait être clairement informé de la source de financement du voyage, ce renseignement étant d'intérêt public.

Judith Jasmin et Henri Bourassa au panthéon du journalisme québécois

Le sub judice, la détention préventive et la presse (Marc-André Blanchard et Claude-Armand Sheppard)

[Politique de confidentialité](#)

© Conseil de presse du Québec. Tous droits réservés.